

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 septembre 2018

.....

L'an deux mille dix-huit, le 06 septembre 2018, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM Daniel BARBE, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY Mme Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, M David BONNEFIN, Mme Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

Etaient absents excusés : M Jean FAVORY, M Hervé CANTE, Florent MAYET, M Daniel PALUDETTO, Mme Anne MARQUANT, M Antoine BERGER

A été élu secrétaire de séance Madame Esther CORTAZAR-NAUZE

Le point 4 « columbarium » du dernier conseil municipal est modifié dans ce sens.

Il faut lire «

« Colombarium

Deux solutions : Une pour un columbarium comme l'existant ou de 6 plaques de marbre en sol. Le conseil se prononce par 8 voix pour la solution 1, contre 3 pour la solution 2.

1) Point travaux

*** Travaux médiathèque**

Avenant n°1 aux marchés de travaux d'extension de la bibliothèque lot 2 et 7

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2018D4 du 11 janvier 2018.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer les travaux ci-dessous :

Plus-value

- lot 2 : Menuiseries extérieures-chassis de toits : Pose d'un plancher vitré
- lot 7 : Peinture : détapissage et reprise toile de verre sur les zones dégradées

Moins-value

lot 2 : Menuiseries extérieures-chassis de toits : Suppression stores sur fenêtres centrales

Après en avoir délibéré, décide

- de conclure les avenants de plus ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée

Lot 2 : Menuiseries extérieures-chassis de toits

Attributaire :SARL FERRONERIE RIONNAISE 1, Pied Pourquey 33410 RIONS

Marché initial du 23 février 2018- montant :	18 613.40€HT
Avenant n° 1 moins-value- montant :	2 040.00€ HT
Plus-value montant	1 271.00€ HT
Nouveau montant du marché :	17 844,40€ HT
	21 413,28TTC

Lot 7 Peinture

Attributaire : entreprise Entreprise CABANNES SAS 7 avenue Léon Jouhaux BP 70266
33212 LANGON cedex

marché initial du 23 février 2018- montant :	12 158.50€HT
Avenant n° 1 - montant :	2 774,42€ HT
Nouveau montant du marché :	14 932,92HT
	17 919,50TTC

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous **documents s'y rapportant pour leur exécution.**

***Achat du matériel informatique**

La commune de Blasimon a lancé une consultation relative à l'équipement informatique et technologique de l'extension de la bibliothèque selon la procédure de marché adapté conformément à l'article 27 du code des marchés publique.

Trois entreprises ont été consultées spécialisées dans l'informatique : BOULANGER, DARTY, SCASO

Les offres devaient parvenir avant au plus tard mardi 04 septembre 2018 à 16 heures.

Une offre a été remise d'un montant de 20 643.23€TTC qui correspond aux critères financiers et techniques du cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

Extension des horaires de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension de la bibliothèque, la Direction Régionale des Affaires Culturelles soutient les projets d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque dans le cadre la subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt.

Les horaires d'ouverture représentent 13 heures 30. Elle passerait à compter du 01 janvier 2019 à 25 heures 30 soit 12 heures supplémentaires.

Cette extension d'horaire fera l'objet d'une aide pour une durée de 3 ans. La dotation portera sur les salaires du personnel (cadre B, animateur et personnel d'entretien), ainsi que les dépenses proratisées des fluides et des animations.

2 Les dépenses de communication

L'existant L'extension Surcoût

Les animations

	L'existant	L'extension	Surcoût
Les rendez-vous du vendredi soir	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Les rendez-vous du mercredi après midi	0,00 €	700,00 €	700,00 €
Atelier FABLAB	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Dix moi dix mots	298,00 €	298,00 €	0,00 €
Programme annuel	500,00 €	500,00 €	0,00 €
Flyers	100,00 €	750,00 €	650,00 €
Affiche A3 et A4	0,00 €	150,00 €	150,00 €
TOTAL	898,00 €	5 698,00 €	4 800,00 €

3 Les Fluides

	L'existant sur 13h50	L'extension sur 25h50	Surcoût
Eau	356,20 €	672,82 €	316,62 €
Électricité	1 919,74 €	3 626,18 €	1 706,44 €
Assurance	52,60 €	102,46 €	49,86 €
Produits ménagers	300,00 €	546,66 €	246,66 €
TOTAL	2 628,54 €	4 948,12 €	2 319,58 €

4 Récapitulatif

Surcoût dû à l'extension des horaires

	2018	2019	2020	2021
Salaires	19656,48€	22456,04€	22456,04€	22456,04€
Animations	0€	3500.00€	3500.00€	3500.00€
Communication	100.00€	800,00€	800,00€	800,00€
Fluides	2628,54€	2319,58€	2319,58€	2319,58€
TOTAL	22385.02€	29075,62€	29075,62€	29075,62€

	Année 2018	Année 2019	Coût dû à l'extension
Salaires	19 656.48€	42112.52€	22 456,04 €
Animations	798.00€	4 298.00€	3500.00€
Communication	100.00€	900€	800.00 €
Fluides	2 628.54€	4948.12€	2319.58 €
TOTAL	23183.02€	52258.64€	29075.62€

Plan de financement pour une année

DEPENSES	Nouvelles		RECETTES		
	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 1 an		Sur 3 ans
Salaires	22 456.04€	67368.12€	Drac 70%	20 352.93€	61058.79€
Animations	3500.00€	10500.00€			
Communication	800.00€	2400.00€			
Fluides	2319.58€	6958.74€	Autofinancement	8722.69€	26168.07€
TOTAL	29075.62€	87226.86€		29075.62€	87226.86€

Cette aide sera accordée tous les ans pendant 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le plan de financement
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer auprès de la DRAC un dossier de demande de subvention au titre du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales.

Le projet de dossier a été transmis pour avis à la DRAC.

L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le 17 novembre 2018.

*** Musée**

L'architecte des musées et M Pintat, conseiller des musées, seront présents le 26 septembre à 11 heures.

*** Travaux Abbaye**

Les travaux de la deuxième tranche reprendront le 17 septembre 2018.

*** Travaux chemin piéton/CAB**

La réunion de réception de fin de chantier est prévue lundi 10 septembre.

*** Consultation pour le changement du matériel informatique et du photocopieur de la mairie**

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour le changement du matériel informatique et du photocopieur.

Plusieurs sociétés informatiques ont été consultées. R2S, MDSI, Roger Bounader, Rex Rotary et Toullec Informatique.

Les offres devraient parvenir au plus tard vendredi 07 septembre à 16 heures.

Il est proposé à M DUMON de venir vérifier si cela cadre avec les propositions.

La proposition de Berger Levrault pour installer les logiciels à distance 1 serveur et 3 postes s'élèvent à 840.00€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à négocier et signer tout

*** Amélioration de la performance énergétique du logement communal, de la salle des aînés et du réfectoire scolaire**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. Le montant estimatif des travaux était de 221 100.00€HT. Les travaux se décomposaient en 5 lots.

Lot 1 : VRD/petite maçonnerie

Lot : 2 Isolation thermique par l'extérieur

Lot 3 : Menuiserie isolation par l'intérieur /peinture

Lot 4 : Plâtrerie isolation par l'intérieur/peinture

Lot 5 : Plomberie chauffage

Une consultation a été lancée selon la procédure de marché adapté conformément aux dispositions des articles 28 du code des marchés public.

Cette consultation a été publiée sur la plate- forme AWS. La date initiale de limite de réponse était le 11 mai 2018 et a été repoussée au 22 mai.

L'ouverte des offres s'est déroulée le 23 mai en présence des membres de la commission d'appel d'offres.

Trois offres ont été reçues : deux offres papiers dans les délais, une offre papier hors délais.

Lot	Nom de l'entreprise	Montant HT
Lot 1 : VRD/petite maçonnerie	EUROVIA	32 234.00€
Lot 5 : plomberie chauffage	Entreprise MARTIN	78 721.00€

Il n'y a eu aucune réponse pour les lots Lot : 2 Isolation thermique par l'extérieur ; lot 3 : Menuiserie isolation par l'intérieur /peinture et lot 4 : Plâtrerie isolation par l'intérieur/peinture.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise Martin et l'entreprise Eurovia qui néanmoins verra son offre renégociée.

Considérant la consultation infructueuse, une deuxième consultation a été lancée. Elle a été publiée le 02 juin. Les offres devaient parvenir au plus tard le 14 juin 2018 à 16 heures.

Une offre papier est parvenu pour le lot 3.

Lot	Nom de l'entreprise	Montant HT
Lot 3 :Menuiserie extérieure et intérieure	FERMOTOR	82 644.65€

Les prix unitaires des menuiseries aluminium ramenés au m² de menuiserie, essentiellement les portes, semblent de 30 à 40 % plus chères par rapport aux prix du marché ; Certains vitrages sont feuilletés or ceux-ci ne sont pas nécessaires car au-delà de l'allège de 1 mètre.

Cette offre étant la seule ne peut être comparée.

Aussi l'offre de l'entreprise n'est pas retenue.

Monsieur le Maire et M Beney, adjoint ont rencontré M MADAULE, architecte et M Bertrand MATHAT du SIPHEM afin de revoir le dossier.

En ce qui concerne les subventions, la DETR sera proratisée ainsi que la subvention du département. Il n'y aura pas de subvention de la région.

M MADAULE a revu le projet. Le montant estimatif des travaux pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement communal, de la salle des aînés et du réfectoire est de 61 946.00€.

Une consultation a été lancée en urgence selon la procédure de marché adapté conformément à l'article 27 du code des marchés publique le 03 septembre. Les offres doivent parvenir au plus tard le 17 septembre 2018 à 16 heures.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est AUTORISE à signer le marché avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

2) Nomination du délégué à la commission de révision de la liste électorale

L'entrée en vigueur de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales a été fixée au 01 janvier 2019. Les membres des commissions de contrôle seront nommés par le préfet dès le 01 janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019.

A cet effet, il est demandé de transmettre à M le Sous-Préfet de Langon une liste de membre du conseil municipal qui souhaite participer aux travaux des commissions de contrôle.

Madame Cristèle DUMON est nommée.

3) - Document d'arpentage ZA 261 partie 3 ares 35

Considérant la délibération n°2018D79 autorisant M le Maire à vendre la parcelle cadastrée ZA n°202 à Gironde Habitat

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un géomètre pour effectuer une division parcellaire et établir un document d'arpentage

Monsieur le Maire est AUTORISE à négocier et signer tout document. Les frais du document d'arpentage seront supportés par la commune.

Signature de l'acte de vente de la maison de Monsieur GUIBERT avec Maître DUTRENIT.

Signature définitive de l'acte de vente pour l'achat du bien mobilier appartenant à Monsieur Charles GUIBERT.

Considérant la délibération n°62/2018 autorisant la signature du compromis de vente avec Maître DUTRENIT pour l'achat de la Maison de Monsieur GUIBERT située 7 rue Eugène Lescourt parcelle ZA n°202 d'une contenance de 2268 m²,

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer l'acte de vente définitif avec Maître DUTRENIT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint à

- **A SIGNER l'acte de vente définitif avec Maître DUTRENIT»**

4) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet la déclaration d'aliéner adressée par Maître Philippe LAVEIX, notaire à Sauveterre de Guyenne, en vue de la cession d'une propriété sise la Traverse, cadastrée sections ZO n°142 d'une superficie de 3 698 m² et section ZO n° 144 d'une superficie de 38 m², appartenant aux consorts BALAN.

Monsieur le Maire soumet la déclaration d'aliéner adressée par Maître Philippe LAVEIX, notaire à Sauveterre de Guyenne, en vue de la cession d'une propriété sise 5 lieu-dit Darau, cadastrée sections ZV n°155 d'une superficie de 140 m², section ZV n° 157 d'une superficie de 1870 m² et section ZV n°178 d'une superficie de 577 m² appartenant Monsieur Jean DUJARDIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à son droit de préemption

5) Personne communal

- Heures complémentaires pour le remplacement de la secrétaire

Considérant que pendant les vacances de Madame Marie Hélène PAUQUET, rédacteur principal de 1ere classe, il convient de continuer le service,

Monsieur le Maire propose que Madame Aurélie BERGER, adjoint administratif stagiaire soit présente tous les jours du 10 septembre au 22 septembre. Elle effectuera 30 heures complémentaires.

M le Maire a contacté les archives départementales. La responsable donnera sa réponse prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Madame Aurélie BERGER à effectuer ces heures.

- Autorisation pour gratifier le stagiaire

Monsieur le Maire informe le conseil de la poursuite du stage de M Rémi DESMERI aux espaces verts du 10 septembre 2018 au 10 mars 2019 inclus. Il propose de lui verser une gratification minimale par heure de stage de 3.75€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE M le Maire à verser une gratification par heure de stage de 3.75€.

Il y aura deux stagiaires à l'école avec Mme FRAMARIN. Une pendant 6 semaines avec Mme RODRIGUEZ cantinière.

- Service civique

Monsieur le Maire explique qu'un service civique sera recruté à partir du 18 septembre afin de s'occuper du conseil municipal jeunes. Madame Malaury MINVIELLE.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

- Démission des adjoints techniques effectuant les travaux d'entretien des locaux de la bibliothèque, du stade et de la salle des fêtes.

Les douches du stade sont à nettoyer. La porte est cassée une nouvelle fois au stade.

Mme Karine SAUBEAU assurera les remplacements pour 8 heures.

6) Demande de l'association A CORPS ENERGIE

Un atelier de Sophrologie aura lieu tous les jeudis matin à partir de début octobre.

7) Questions diverses

*** Achat d'une surface de 44 m² appartenant à M Jean Christophe PONTIER et Madame Pauline PONTIER**

Considérant le projet d'urbanisme défini par le conseil municipal dans le PLU approuvé le 09 janvier 2014 et modifié le 16 février 2017,

Monsieur le Maire explique que M et Mme PONTIER vendent la maison et la parcelle section ZA n°122 rue Abbé Gréciet d'une contenance de 4 ares 60. Il propose au conseil municipal d'acquérir 44 m² à 20 euros le m² soit 880.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire

- à négocier et signer tous les documents nécessaires à la transaction auprès du notaire

- à signer le document d'arpentage auprès d'un géomètre agréé.

*** Proxi**

Des néons grillent très régulièrement. Certainement quelques balastes à changer par un pavé led soit 66.20€. C'est à vérifier.

- Subventions extraordinaires pour les associations des marchés gourmands.

Une subvention extraordinaire est votée pour les 8 associations qui ont participé à la mise en place et au bon déroulement des marchés gourmands. Le montant de la subvention est de **180.00€** pour les associations ci-dessous.

Subvention supplémentaire au titre des marchés gourmands	
Papas des écoles	180.00€
Les Guyennos	180.00€
USB Tennis	180.00€
ACCA	180.00€
AS Coteaux de Dordogne	180.00€
USB pétanque	180.00€
Comité des fêtes	180.00€
Sports loisirs	180.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire

- A VERSER une subvention (article 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) aux associations citées dans le document annexé à la présente.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2018.

Délibération – amortissement

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir les frais d'urbanisme. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la durée d'amortissement des frais d'urbanisme à 10 ans.
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

- Columbarium

Monsieur Beney présente un devis qui s'élève à 4 200.00€ TTC et souhaite avoir un 3eme devis.

- Consultation assurance

Une commission est nommée. M Hervé CANTE, MME Marie-jeanne ROUBINEAU, Esther CORTAZAR-NAUZE.

- Linky

Une demande de huis-clos a été faite par un conseiller M David BONNEFIN. La majorité approuve 5 voix pour, 2 abstentions, 2 contre.

Daniel BARBE

Jean FAVORY
Absent excusé

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET

Absent excusé

Absent excusé

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Absent excusé

Antoine BERGER
Absent excusé

David BONNEFIN

Anne MARQUANT

Esther CORTAZAR-NAUZE

Absente excusée

Cristèle DUMON